



Mairie de Saint-Joseph  
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

## EXTRAIT N°17/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Préfecture Martinique  
Contrôle de légalité  
REÇU LE

SEANCE DU 27 JUILLET 2020

05 AOUT 2020

Date de la convocation :  
Le 21 juillet 2020

**Nombre de conseillers municipaux**

En exercice 33

**En début de séance :**

Présents 31  
Procurations 2  
Absents 0  
Excusés 0

**En cours de Séance :**

Présents 30  
Procurations 3  
Absents 0  
Excusés 0

L'an deux mil vingt et le vingt-sept du mois de juillet, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans le réfectoire de l'école mixte B de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR.

**PRESENTS :** Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Michèle, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,

Conseillers municipaux : M. BELLIARD Alain, M. ARETO Joseph, Mme CARDOU Josiane, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. PALIX Pierre, M. ADELAIDE Michel, Mme MARLIACY Danièle, M. DELPHIN Laurent, Mme LARAIRIE Sylvia, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme MENCE Marielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, Mme FRANCOIS Francine, M. ATHANASE Rémy, M. SAINT-HONORE Laurent, M. MARLET Daniel, M. , MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme BEAUJOLAIS Marie-José, (procuration à M. ADELE Claude), M. MARLET Daniel (procuration à M. MARLET Camille)

**ABSENTS NON EXCUSES :**

**ASSISTANTS** M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), M. Victor VELAYE (Directeur service financier), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative), M. Pascal QUIONQUION (DGA2), Mme Claudine NELLA (DDA3 Ecoles), Mme Géraldine ALONZEAU ( Directrice des Affaires Juridiques et de la réglementation), M. José SOUDOUROM (Directeur service urbanisme)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures quinze minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme MIEVILLY Eliane pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

## CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL BLONDET

Le Maire expose :

Depuis la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, les établissements publics de santé sont dotés d'un conseil de surveillance et sont dirigés par un directeur assisté d'un directoire.

Le Conseil de Surveillance a pour missions principales de se prononcer sur la stratégie de l'établissement et d'exercer à son égard le contrôle permanent de sa gestion. Il délibère notamment sur le projet d'établissement, les conventions constitutives du centre hospitalier universitaire,...

Le nombre des membres du conseil de surveillance des établissements publics de santé mentionnés à l'article L. 6141-1 est égal à neuf pour les établissements de ressort communal et à quinze pour les autres établissements.

***Le conseil municipal doit désigner deux (2) de ses membres pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Hospitalier Romain BLONDET.***

Par ailleurs, le maire devra désigner parmi ces deux (2) représentants élus, celui qui devra le remplacer en cas d'empêchement.

.....

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré,

**DECIDE, à l'unanimité**

**DE DESIGNER** messieurs **NAPOLY** Raymond et **ATHANASE** Rémy en vue de siéger au conseil de surveillance de l'hôpital Romain Blondet.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 27 juillet 2020

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture



Pour le Maire, et par délégation

1<sup>er</sup> Adjoint

Claude ADELE